



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre avril à dix-sept heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 20/2025

Date de convocation : 17 avril 2025

Présents : Mesdames FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et PORTET Fabienne ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, MABILLET Marc et ROBLES Antoine.

Excusées : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne, DUPRE Anne et TROISVALLETS Cécile.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Budget annexe EHPAD – exercice 2025 : perte sur créances irrécouvrables.

Monsieur le Président déclare que des créances constatées entre 2011 et 2021 n'ont pu être recouvrées pour un montant total de 3 056,18 €.

Madame la Trésorière a donc transmis un état (document joint) pour permettre aux membres du conseil d'administration d'admettre ces créances en non valeur.

Il convient d'établir un mandat au compte 6541. Monsieur le Président précise que les crédits sont disponibles.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent l'admission en non valeur de ces créances et le chargent de l'exécution de la présente délibération.

Vote de la question - nombre de votants : 9

pour : 9 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 25 avril 2025

Le Président du C.C.A.S,



Marc MABILLET